

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCAION

08-12-2022

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCAION**

08-12-2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 17
VOTANTS : 22

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2022-12-14 - N°01

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

15 DEC. 2022

L’an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Christelle PELOUIN, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Aurore BARBOT.

Absents représentés :

M. VENTALON	donne pouvoir à	Mme VIGNAS
M. RINGEVAL	donne pouvoir à	M. PENDARIES
M. LARGEAU	donne pouvoir à	M. DUBERGER
Mme PENDARIES	donne pouvoir à	M. HERSCHKORN
Mme MAHE	donne pouvoir à	Mme MARINHO

Absents non représentés :

Mme CARTAU-OURY, Mme NGANTCHUE, Mme FABRE, M. BEL ANGE, M. DIAZ, Mme DUCROQUET, M. LE TALBODEC

Secrétaire de séance : Mme Christelle PELOUIN

OBJET : APPROBATION DU SEJOUR HIVER DU SERVICE JEUNESSE POUR LES 12-17 ANS

OBJET : APPROBATION DU SEJOUR HIVER DU SERVICE JEUNESSE POUR LES 12-17 ANS

Sur proposition de M. DUBERGER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'un séjour jeunesse du 25 février au 4 mars 2023, à Châtel en Haute-Savoie, au chalet « le soleil levant » est proposé pour 10 jeunes saintryens âgés entre 12 et 17 ans,

VU la délibération du Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse (SIPEJ) en date du 30 novembre 2022 portant sur la mise en place d'un séjour jeunesse du 25 février au 4 mars 2023, à Châtel en Haute-Savoie, au chalet « le soleil levant » pour 88 jeunes âgées entre 12 ans et 17 ans dont 10 jeunes saintryens,

CONSIDÉRANT que le SIPEJ est l'organisateur de ce séjour et que le personnel pédagogique est mis à disposition par les communes participantes,

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel par jeune pour ce séjour est de 772 € et comprend l'hébergement en pension complète, le transport, les activités ainsi que les besoins logistiques et matériels,

CONSIDÉRANT que la tarification des séjours du service jeunesse proposée aux familles est celle adoptée par le Conseil Municipal par délibération n°2021-05-n°1 en date du 20 mai 2021, qu'elle s'applique en fonction du quotient familial et qu'elle est comprise entre 20% et 50% du coût,

CONSIDÉRANT que la tarification pour le séjour hiver 2023 à Châtel s'applique comme suit :

Prix Plancher	154.40€
Quotient Plancher	1250.00 €
Prix Plafond	386.00€
Quotient Plafond	3125.00€
Tarif Extérieur (Prix de revient par jeune)	772.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

APPROUVE la mise en place d'un séjour Jeunesse du 25 février au 4 mars 2023, à Châtel en Haute-Savoie, au chalet « le soleil levant » pour 10 jeunes saintryens âgés entre 12 et 17 ans,

APPROUVE la tarification du séjour telle que présentée ci-dessus,

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal 2023, chapitre 011.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 14 décembre 2022

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

